



CONVENTION D'ACCREDITATION
Etablie par l'association

AU-DELÀ DES PISTES

**EN ACCORD AVEC LA CHARTE DU BIEN ETRE ANIMAL
DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CHARGE ET
LA RECONVERSION DU CHEVAL DE COURSE**

Preamble

Afin de garantir systématiquement le bien-être des chevaux, les professionnels de la filière des courses hippiques, avec l'encouragement de la société mère France Galop, insistent sur l'importance d'une prise en charge de qualité des chevaux de course avant, pendant et après leur carrière en compétition.

Au cœur de cet objectif et avec le soutien officiel de France Galop, Au-Delà Des Pistes a pour mission de favoriser d'une part la reconversion des chevaux de course vers d'autres disciplines à l'issue de leur carrière. D'autre part, l'association s'engage à garantir l'accès des chevaux blessés à la retraite, en facilitant leur placement en structure accréditée, adaptée à leurs besoins.

Pour y parvenir, Au-Delà Des Pistes s'engage à :

- Promouvoir la reconversion des chevaux de course de galop au moyen d'actions de communication, organisation et sponsoring d'événements etc.
- Faciliter la mise en relation entre les acteurs des courses hippiques (entraîneurs, propriétaires, éleveurs, cavaliers d'entraînement, jockeys) et les pratiquants d'autres disciplines équestres et d'équitation de loisirs.
- Aider au placement des chevaux blessés en soutenant leur prise en charge, grâce à une collaboration soutenue avec les structures reconnues dans le réseau Au-Delà des Pistes.

Pour cela, Au-Delà Des Pistes répertorie les structures permettant l'accès des chevaux réformés à la reconversion ou à la retraite, à titre d'activité exclusive ou partielle. Après signature de la présente convention, ces structures sont référencées sur un annuaire national tenu par Au-Delà Des Pistes et bénéficieront du soutien de l'association pour leurs actions de communication, de promotion et de levée de fonds.

La présente convention établit les engagements réciproques des structures de reconversion et de placement à la retraite des chevaux de course, et d'Au-Delà Des Pistes.

Au-Delà Des Pistes

25 Rue de la Seigneurie – 60 260 LAMORLAYE



ENGAGEMENTS DES STRUCTURES DE RECONVERSION

1. ENVIRONNEMENT ET BIEN-ÊTRE DU CHEVAL

- 1.1. Je m'engage à ce que chaque cheval bénéficie d'un cadre de vie sécurisé, sain et adapté à son état physique et mental.
- 1.2. Je m'engage à ce que chaque cheval reçoive quotidiennement une ration alimentaire adaptée à ses besoins et puisse accéder à l'eau potable à volonté.
- 1.3. En fonction de l'évolution de son processus de reconversion et de son état de santé, je m'engage à ce que chaque cheval puisse bénéficier de moments de liberté et de repos en extérieur, adaptés à ses besoins.
- 1.4. Je m'engage à prodiguer à chaque cheval les soins nécessaires dès que les circonstances l'exigent : soins vétérinaires, parage et/ou ferrure, soins de la dentition, traitement de la douleur etc.
- 1.5. Concernant les soins vétérinaires, je m'engage à tenir à jour les vaccins et les vermifuges de chacun de mes pensionnaires au cœur de leur programme de sensibilisation à la reconversion, tant qu'ils seront stationnés au sein de mes infrastructures.

2. PLACEMENT ET RECONVERSION DU CHEVAL DE COURSE

- 2.1. Dans le cadre de son placement et le cas échéant de son processus de reconversion, je m'engage à inculquer à chaque cheval les bases de l'équitation classique à travers un apprentissage progressif, en adéquation avec ses capacités et son bien-être physique et mental.
- 2.2. Lors du placement et au cours du processus de reconversion, je m'engage à effectuer avec chaque cheval un travail de désensibilisation préalable à son acquisition par un cavalier non professionnel, notamment : montoir, pansage, embarquement, sortie en extérieur etc.
- 2.3. Lors du placement d'un cheval dans ma structure, je m'engage à déclarer l'arrivée du cheval à l'association Au-Delà des Pistes, en indiquant sa provenance et ses pathologies éventuelles.



3. COMMERCIALISATION

- 3.1. Je m'engage à étudier attentivement le profil de chaque cavalier souhaitant accueillir et acquérir un de mes pensionnaires, notamment :
 - Le niveau d'équitation du cavalier, dans le souci de sa sécurité et de celle du cheval ;
 - La capacité du cavalier à assumer financièrement la prise en charge d'un cheval réformé des courses ;
 - La capacité du cavalier à accueillir le cheval dans un environnement adapté et à lui donner l'exercice et les soins nécessaires.
- 3.2. Je m'engage à assurer un suivi de chaque cheval à l'issue de son adoption et de son processus de reconversion, à conserver les coordonnées de son nouvel entourage et à demander à être informé de tout changement ultérieur de propriété.
- 3.3. Je m'engage à devenir membre de l'Association Au-Delà des Pistes, en m'acquittant d'une cotisation annuelle de 20 euros.
- 3.4. Afin de permettre à Au-Delà Des Pistes d'opérer une traçabilité des chevaux réformés des courses de galop, je m'engage à fournir à l'association mensuellement ou trimestriellement, une liste détaillée des chevaux accueillis et placés au cours de la période indiquée ainsi que le maximum d'informations sur leur reconversion et leur destination. Tout changement de situation donnera lieu à une notification à l'Association Au-Delà des Pistes, garantissant la traçabilité des chevaux réformés.

4. COMMUNICATION

- 4.1. Je m'engage à encourager le placement, l'achat ou l'adoption du Pur Sang réformé dans mes différentes campagnes de promotion, via mon site internet ou sur toute autre documentation marketing, en valorisant ses qualités d'adaptation.
- 4.2. Je m'engage à communiquer sur les bien-fondés de l'action d'Au-Delà Des Pistes auprès de mes clients actuels et potentiels ainsi que dans le cadre de mes actions de communication. Chaque placement d'un cheval réformé du réseau Au-delà des Pistes engendrera l'adhésion de son nouveau propriétaire à l'association, la cotisation annuelle de 20 euros étant offerte la première année.
- 4.3. Dans le cadre de la communication auprès de mes clients actuels et potentiels et sur quelque support que ce soit (flyers, site internet, réseaux sociaux, participation à des salons, concours etc.), je m'engage à ne tenir en aucun cas de discours susceptible de porter atteinte à l'image des courses hippiques.
- 4.4. Dans le cadre de mes actions de communication, je m'engage à promouvoir la polyvalence du cheval de course réformé à s'adapter à une grande variété de disciplines équestres au terme de son processus de reconversion.



ENGAGEMENTS D'AU-DELÀ DES PISTES

1. Nous nous engageons à publier les coordonnées de chaque structure accréditée et signataire de cette convention dans notre annuaire national, disponible sur le site internet de l'association : www.audeladespistes.fr
2. Nous nous engageons à communiquer à chaque structure accréditée une attestation d'accréditation ainsi qu'un label spécifique, que ladite structure pourra afficher dans ses locaux et apposer sur ses outils de communication.
3. Nous nous engageons, avec la collaboration de France Galop, à fournir le soutien nécessaire au placement efficace des chevaux à réformer en vue de leur retraite anticipée.
4. Nous nous engageons, avec le soutien de France Galop, à faciliter le transfert de la carte d'immatriculation du cheval réformé, en proposant une assistance individualisée aux structures accréditées et membres de l'association. Au-Delà des Pistes aide à la gestion administrative du transfert de propriété du cheval réformé dans le cadre de sa cession en premier lieu à la structure d'accueil, puis de celle, à titre onéreux ou gratuit, au cavalier ou adoptant.
5. Nous nous engageons à orienter vers les structures accréditées l'ensemble des demandes qui nous seront formulées, qu'elles émanent de professionnels des courses cherchant à placer des chevaux à réformer ou de cavaliers de sports équestres ou de loisir à la recherche de chevaux à acquérir.
6. Nous nous engageons à relayer, grâce à notre site internet et à nos réseaux sociaux, les actualités majeures communiquées par chaque structure accréditée.
7. Nous nous engageons à promouvoir l'action des structures accréditées en les invitant à participer à nos événements tels que Journées de la Reconversion des Chevaux de Course, salons professionnels, colloques, actions de levées de fonds.

CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT DE LA PRÉSENTE CONVENTION

1. Le non-respect par toute structure accréditée d'une quelconque disposition de la présente convention entraînera le retrait de l'accréditation et sa publication sur le site d'Au-Delà Des Pistes.
2. L'accréditation n'emporte aucun lien juridique entre l'association Au-Delà Des Pistes et les personnes ou entités accréditées, lesquelles sont et demeurent juridiquement indépendantes de l'association. L'association ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée sur quelque fondement que ce soit au titre des agissements, initiatives ou actions des personnes ou entités accréditées.



PARTAGE DES DONNÉES DES STRUCTURES

1/ ANNUAIRE AU-DELÀ DES PISTES

Selon l'article 32-I-6° de la loi du 6 janvier 1978, dans le cadre de la mise en place d'un annuaire national référençant toutes structures de reconversion de chevaux de course remplissant les critères établis par la Charte du bien-être équin ainsi que ceux établis par l'Association Au-Delà Des Pistes, les informations recueillies sur le formulaire d'accréditation joint à la présente convention sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Au-Delà Des Pistes** pour **la création du dit annuaire, consultable sur le site internet de l'association Au-Delà Des Pistes.**

Elles sont conservées, et consultables en ligne, pendant toute **la durée d'accréditation de chaque structure.** Ces données sont destinées à toute personne souhaitant placer un cheval de course arrivant aux termes de sa carrière, ou, à toute personne souhaitant acquérir un cheval réformé des courses hippiques.

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), la structure peut exercer son droit d'accès aux données la concernant et les faire rectifier en contactant : **Julie Degand, julie.degand@audeladespistes.fr**

En signant la présente convention, la structure accepte que ses données soient consultables sur le site internet de l'association,

ET,

Transmises par les responsables d'Au-Delà Des Pistes à toutes personnes qu'ils jugeront comme étant de confiance et qui souhaiteront placer ou acquérir un ex-cheval de course,

ET,

Retranscrites sur différents supports de publication, gérés par Au-Delà Des Pistes, dans le cadre du développement de la reconversion des chevaux de course en France.

Dans ce cadre, l'association Au-Delà Des Pistes s'engage à communiquer à chaque structure faisant partie du réseau Au-Delà Des Pistes toute modification du dit annuaire et toute évolution concernant sa diffusion et sa publication.

Au-Delà Des Pistes informe de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique «Bloctel», sur laquelle chaque structure peut s'inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

2/ PARTENARIATS PRIVILÉGIÉS

Selon l'article 32-I-6° de la loi du 6 janvier 1978, dans le cadre de la mise en place de partenariats privilégiés à destination des structures intégrant le réseau de qualité Au-Delà Des Pistes, les informations recueillies sur le formulaire d'accréditation joint à la présente convention sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Au-Delà Des Pistes** pour **les partenariats privilégiés établis entre Au-Delà Des Pistes et diverses entreprises liées à la filière équine française**

Au-Delà Des Pistes

25 Rue de la Seigneurie – 60 260 LAMORLAYE



Elles sont conservées pendant toute **la durée d'accréditation de chaque structure**. Ces données sont destinées aux **entreprises partenaires d'Au-Delà Des Pistes dans le cadre des partenariats privilégiés mise en place en faveur des structures de reconversion apparaissant sur l'annuaire national d'Au-Delà Des Pistes**.

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), la structure peut exercer son droit d'accès aux données la concernant et les faire rectifier en contactant : **Julie Degand, julie.degand@audeladespistes.fr**

Au-Delà Des Pistes informe de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle chaque structure peut s'inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

En signant la présente convention, la structure s'engage à accepter que ses données soient transmises aux entreprises officiellement partenaires d'Au-Delà Des Pistes.

Dans ce cadre, l'association Au-Delà Des Pistes s'engage à communiquer à chaque structure faisant partie du réseau Au-Delà Des Pistes tout nouveau partenariat officiellement établi, en leur faveur.

1. Retrait des informations figurant sur l'annuaire Au-Delà Des Pistes

Si toutefois, la structure de reconversion accréditée ne souhaite pas figurer sur l'annuaire en ligne de l'association Au-Delà Des Pistes, elle peut en faire la demande par simple courrier électronique auprès de Julie Degand : julie.degand@audeladespistes.fr.

Le retrait des informations figurant sur l'annuaire Au-Delà Des Pistes sera effectué dans les 24 heures suivant la réception du dit-courrier.

2. Non-diffusion des informations auprès des partenaires privilégiés

Si toutefois la structure accréditée ne souhaite pas que ses coordonnées soient communiquées aux partenaires privilégiés de l'association Au-Delà Des Pistes, elle peut en faire la demande par simple courrier électronique à Julie Degand : julie.degand@audeladespistes.fr.

Cette demande sera traitée et effective 24 heures après réception du dit-courrier.

***Signatures des deux parties,
Précédées de la date et de la mention « lu et approuvé » :***

Au-Delà Des Pistes

La structure de reconversion



FICHE D'IDENTITÉ

Structure d'accueil de chevaux de course à réformer

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Dénomination sociale

Adresse

Nom et Prénom des Gérants

Téléphone

Email

Site Web / Réseaux Sociaux

Nombre d'employés

Nombre de cavaliers



FICHE D'IDENTITÉ

Structure d'accueil de chevaux de course à réformer

2. INFRASTRUCTURES

Nombre total de boxes

Nombre de boxes dédiés à la reconversion

Superficie des herbages

Nombre de paddocks individuels

Nombre d'herbages collectifs

*Aires de travail. Carrière ?
Manège ? Rond de longe ?
Rond d'Havrincourt ?*

*Chemin de balades ? de
trotting aux alentours des
infrastructures ?*



FICHE D'IDENTITÉ

Structure d'accueil de chevaux de course à réformer

3. ACTIVITÉ DE LA STRUCTURE

Année de création de la structure ?

Année de début de l'activité de reconversion ?

Nombre de chevaux réformés depuis le début de l'activité ?

Nombre de chevaux réformés en 2016 ? en 2017 ?

Achat ou « adoption » des chevaux sortant de l'entraînement ?

Revente ou donation des chevaux réformés ?

Prise en charge des Frais de transport ? (Ecurie de course à Structure de reconversion)



Prise en charge des frais vétérinaires durant le processus de reconversion ?

Prise en charge des frais de maréchalerie durant le processus de reconversion ?

Prise en charge des frais de castration ?



FICHE D'IDENTITÉ

Structure d'accueil de chevaux de course à réformer

4. OBSERVATIONS DIVERSES

- *Verbatim des Gérants sur la reconversion des chevaux de course, point de vue sur la reconversion et le remplacement des chevaux réformés.*

- *Histoire d'un cheval réformé au sein de la structure.*

Je/Nous soussigné(e)(s), _____, certifie(ions) l'exactitude des informations indiquées dans ce dossier pour candidature à l'accréditation de l'Association Au-delà des Pistes.

Signature(s) du/des Gérant(s) de la structure

Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »



LETTRE DE REFERENCE

Venant d'un cavalier possédant un cheval réformé de course venant de la structure souhaitant être labellisée ADDP

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Email : _____

Je soussigné(e), M., certifie avoir fait l'acquisition ou l'adoption d'un ancien cheval de course, nomméréformé / reconverti au sein de la structure

Lors de cette acquisition ou de cette adoption, mon cheval était en bon état de forme physique et mentale. Le travail de désensibilisation qui lui a été apporté m'a permis de le placer dans son nouvel environnement en toute sécurité et le cas échéant, d'évoluer par la suite de manière satisfaisante dans la discipline du

Je recommande la labellisation de cette structure.

Fait à Le

Signature



LETTRE DE REFERENCE

Venant d'un entraîneur de chevaux de course au galop ayant placé des chevaux dans la structure souhaitant être accréditée.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Je soussigné(e), M....., exerçant l'activité d'entraîneur de chevaux de course au galop, certifie avoir confié un de mes pensionnaires, nommé....., à la structure d'accueil de chevaux reformés dénommée.....

J'atteste par la présente que la dite structure détient à ce jour les qualités nécessaires à la bonne prise en charge d'un cheval de course arrivant au terme de sa carrière, aussi bien pour une reconversion « active », en lui inculquant les bases d'équitation classique, que pour une retraite dite « passive ».

Je recommande l'accréditation de cette structure.

J'autorise également l'association Au-Delà Des Pistes à inclure mon nom sur son site internet en tant que professionnel recommandant la dite structure.

Fait à Le

Signature



LETTRE DE REFERENCE

Venant d'un propriétaire de chevaux de course au galop ayant eu recours aux services de la structure souhaitant être accréditée.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Je soussigné(e), M....., propriétaire de chevaux de course au galop, certifie avoir confié un de mes représentants, nommé....., au sein de la structure

J'atteste par la présente que la dite structure détient à ce jour les éléments nécessaires à la bonne prise en charge d'un cheval de course arrivant au terme de sa carrière, aussi bien pour une reconversion « active », en lui inculquant les bases d'équitation classique, que pour une retraite dite « passive ».

Je recommande l'accréditation de cette structure.

Fait à Le

Signature



LETTRE DE REFERENCE VETERINAIRE
LABEL ADDP

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Email : _____

Je soussigné(e), Dr

exerçant la profession de Vétérinaire à....., certifie que Madame /

Monsieur....., gérant(e) de la structure.....

....., subvient de manière satisfaisante au bien-être des ex-
chevaux de course qui lui sont confiés dans le cadre de leur reconversion.

J'atteste suivre régulièrement l'état de santé des chevaux hébergés au sein de cette structure
équestre et avoir pu constater la qualité et la rigueur des soins qui leur sont apportés.

Fait le à

Signature (cachet)

COMMENT NOUS REJOINDRE ?



- En devenant membre de l'Association Au-Delà des Pistes (Droit d'entrée annuel de 20€)
- En nous soutenant sur les réseaux sociaux @Audeladespistes

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

- En faisant un don volontaire à l'Association Au-Delà des Pistes
- En nous soutenant sur les réseaux sociaux @Audeladespistes

ADHÉSION ET DON

Je soussigné(e)....., déclare adhérer à l'Association Au-Delà des Pistes en joignant un paiement par chèque ou espèces pour un montant de 20€.

Je souhaite effectuer un don complémentaire d'un montant de..... €.

COORDONNÉES

E-mail :

Téléphone :

Profession :

Discipline / Loisir équestre :

Commentaires :

.....

AU-DELÀ DES PISTES

7 route de Gadifaix - Lieu-Dit Riblard - La Roche Foulques - 49140 Soucelles